



Société de Développement de Romainmôtier-Envy

Case postale
1323 Romainmôtier

sdr@romainmotier.ch
www.romainmotier.ch/sdr

Marché artisanal/ Kunstgewerbemarkt

Entrée: gratuite

Horaire: dimanche de 10h à 18h.

Buts de la manifestation

Le Marché artisanal de Romainmôtier, organisé par la Société de développement, a pour but de promouvoir des produits de qualité et fabriqués artisanalement.

Les artisans sont sélectionnés en fonction de la qualité et de l'authenticité de leur savoir-faire dans le but de soutenir un artisanat de qualité créé par des professionnels.

Manifestation sans but lucratif, si ce n'est la couverture des dépenses publicitaires, service de parc, mise en place de certaines infrastructures, etc. par la location de stands, le produit du stand SDR et les dons éventuels.

Conditions pour les exposants

Les artisans du Marché artisanal de Romainmôtier sont sélectionnés sur dossier.

Toute demande de participation doit être accompagnée d'un dossier ou du lien d'un site internet. Et doit être adressée à la SDR (Société de Développement de Romainmôtier, CP, 1323 Romainmôtier ou sdr@romainmotier.ch.

Afin de diversifier au maximum notre offre, nous avons décidé d'introduire un quota par domaine d'activité.

Les organisateurs se réservent le droit de choisir les candidatures, sans avoir à justifier leurs décisions.



Société de Développement de Romainmôtier-Envy

Case postale
1323 Romainmôtier

sdr@romainmotier.ch
www.romainmotier.ch/sdr

Les exposants des récentes éditions bénéficieront d'un droit prioritaire pour les éditions ultérieures. Malgré tout, il n'y a pas de droits acquis : tous les droits antérieurs, faveurs, habitudes, peuvent faire l'objet d'une nouvelle négociation.

Le nombre d'exposants est fixé par les organisateurs qui se réservent le droit de refuser toute demande supplémentaire.

En cas d'absence, la finance d'inscription ne sera pas remboursée.

Aucune voiture ne reste sur les stands durant la journée, elles devront être stationnées sur les parkings une fois le déchargement effectué.

A la fin de la manifestation, nous vous sommes reconnaissants de remettre votre emplacement en ordre.

La sous-location partielle d'espace ou la présence de tiers commerçants sur les stands sera autorisée uniquement après acceptation par le comité organisateur.